



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	24	4	1

Date de convocation le 27 février 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Xavier ODO

Absents :

M. Maxime MONTET

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N°AR 5, 41 RUE FLEURY JAY

Considérant le bien situé 41 rue Fleury Jay à Grigny-sur-Rhône, cadastré sous les références AR 5 ;

Considérant que ce bien est une parcelle de terrain de 18 m², consiste en un terrain nu servant de couloir d'accès ;

Considérant que ce tènement est situé dans un périmètre relevant de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Le Sablon au PLU-H n°1 ;

Considérant que cette OAP a pour but, notamment, le renforcement du maillage de ce grand îlot par la création de nouvelles voiries en s'appuyant sur le foncier mutable, permettant de rendre plus perméable le quartier, d'améliorer l'accessibilité à la gare et au parking P + R ;

Considérant que le bien se situe à proximité de la gare du Sablon, permettant ainsi la possibilité d'un nouvel accès par la rue Fleury Jay ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait à la Ville de poursuivre les aménagement du quartier du Sablon et une meilleure maîtrise foncière du secteur ;

Considérant que la Ville a adressé aux propriétaires une proposition d'acquisition de ce bien, au prix de 1 000 €, qui ont répondu favorablement à ladite proposition par courrier du 14 janvier 2026 ;

Considérant que la Direction immobilière de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu le plan cadastral ci-joint ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ACCEPTER l'acquisition de la parcelle AR 5 ;

DE DIRE que le prix d'acquisition est fixé à 1 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, la promesse de vente puis l'acte authentique et tous documents afférents ;

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

DE DIRE qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Suffrages exprimés	28	
Vote(s) Pour	23	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , Mme Marie-Line JULLIEN , M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 mars 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI



GRANDLYON

Acquisition Parcelle AR

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 069-216900969-20260306-DEL_26_027-DE

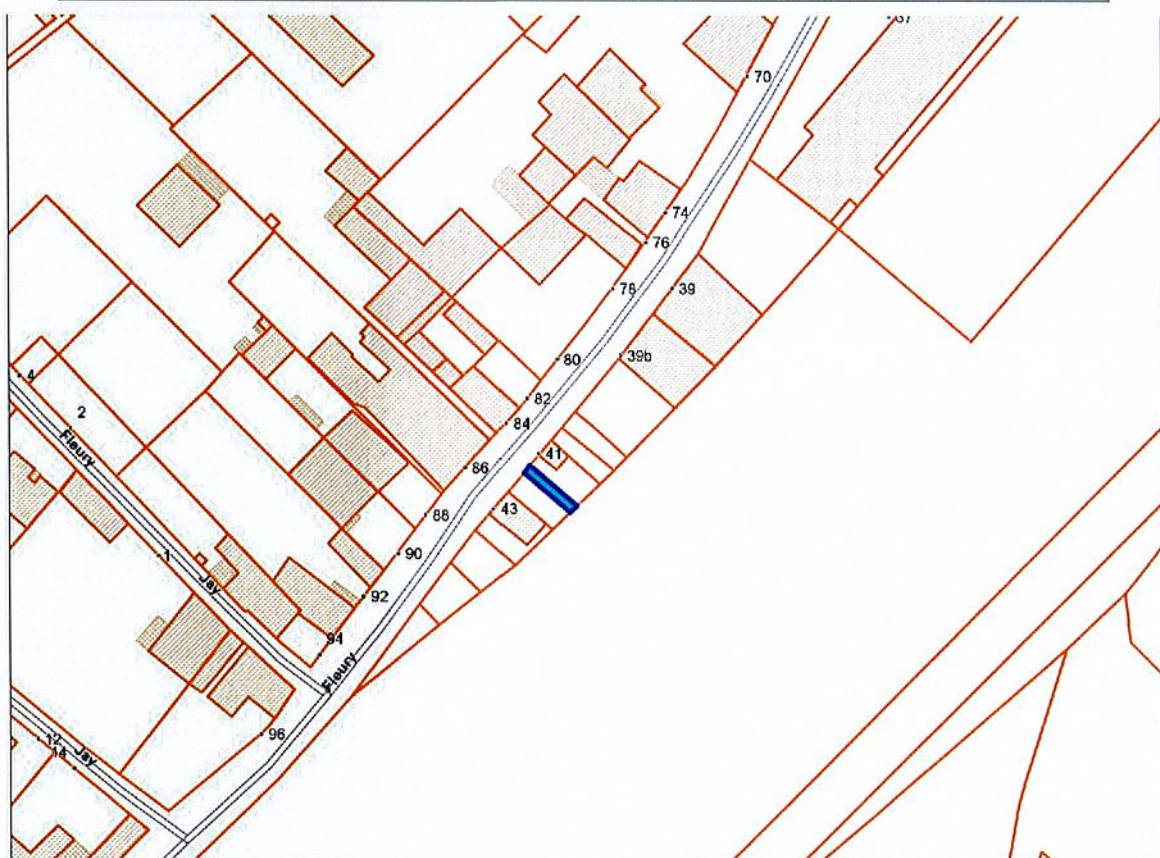
SLOW

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie



1 875
m 5 10 15 20 25



Copyright (c) Grand Lyon 2013